

Monsieur Fernand Etgen

Président de la Chambre des Députés

REÇU
Par Alf Christian , 11:20, 09/02/2021

Luxembourg, le 09 février 2021

Concerne: heure de questions du mardi 09 février 2021

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 86 du Règlement de la Chambre des Députés, je voudrais poser la question suivante à Madame la Ministre de la Protection des consommateurs et Madame la Ministre de l'Environnement.

L'Unité des substances chimiques et produits (USCP) de l'Administration de l'environnement (AEV) a récemment porté une attention particulière aux produits de désinfection des mains et des surfaces, appartenant à la famille des produits biocides. Suite à des contrôles des produits en question, les agents de l'AEV ont repéré environ 195 produits désinfectants non-conformes. Le taux de non-conformité des produits concernés s'élèverait à 77,4%. Sachant que ces produits biocides sont autorisés sur le marché luxembourgeois moyennant une autorisation ou une notification émise par l'Administration de l'environnement au Luxembourg, je voudrais obtenir des précisions quant aux démarches entamées afin de garantir l'efficacité de ces produits pour les consommateurs, notamment en temps de pandémie, où l'utilisation régulière et quotidienne de gel désinfectant compte parmi les gestes barrières réduisant les risques d'infection au Covid-19.

Avec mes salutations respectueuses,

Marc Baum
Député

